



IMPACT ISR MONETAIRE

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument prudente obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de suivre sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence, après déduction des frais de gestion réels. Le fonds est exposé principalement en produits de taux monétaires de la zone euro. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une grande régularité dans l'évolution de leur valeur de part et la sécurité pour leur épargne. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Fonds non garanti en capital.

FCPE N°8890

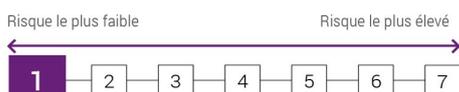
CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 1 114.58
 Valeur liquidative en € : Part I 18.38721

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

3 mois au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% ESTR Capitalisé

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément : 25/06/2002
Devise du fonds : EUR
Type de fonds : FCPE
Valorisation : Quotidienne
Dépositaire : CACEIS Bank
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / durabilité

FRAIS COURANTS: 0.20%

COMITÉ
 INTERSYNDICAL
 DE L'ÉPARGNE
 SALARIALE

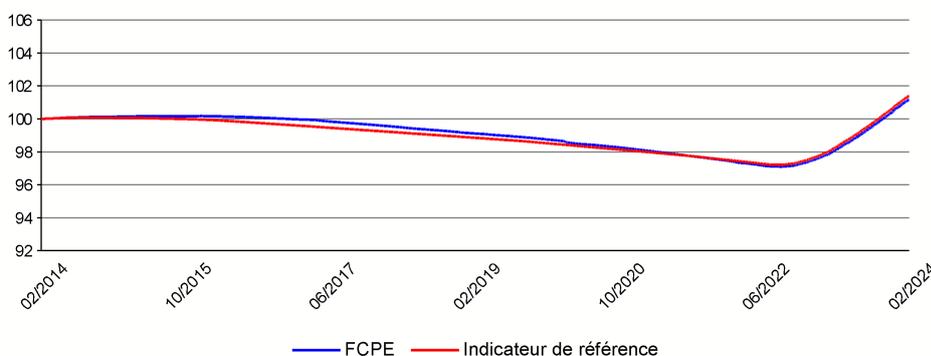


PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	31/01/2024	29/12/2023	28/02/2023	26/02/2021	28/02/2019	28/02/2014
Performance du FCPE	0.29%	0.62%	3.53%	3.17%	2.08%	1.18%
Performance de l'indicateur de référence	0.32%	0.67%	3.62%	3.49%	2.58%	1.41%
Écart de performance	-0.03%	-0.06%	-0.09%	-0.33%	-0.51%	-0.23%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	1.04%	0.41%	0.12%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	1.15%	0.51%	0.14%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.11%	-0.10%	-0.02%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.10%	0.27%	0.23%	0.17%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	0.07%	0.26%	0.23%	0.17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

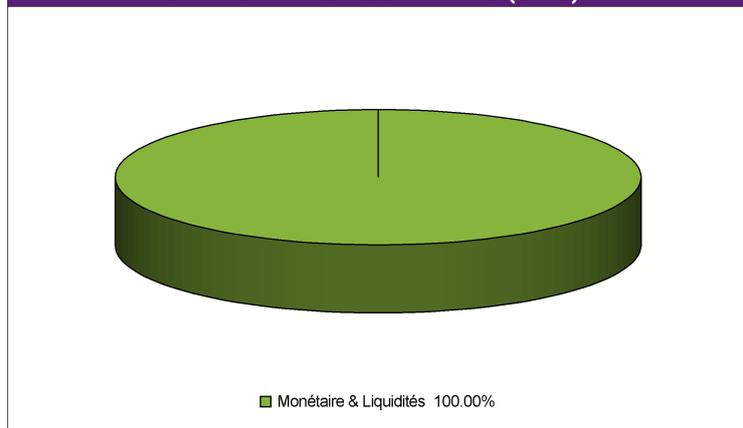
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 28/02/2014)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	3.25%	-0.12%	-0.67%	-0.60%	-0.43%	-0.45%	-0.37%	-0.17%	0.04%	0.16%
Performance de l'indicateur de référence	3.28%	-0.02%	-0.52%	-0.47%	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%
Écart de performance	-0.04%	-0.10%	-0.14%	-0.13%	-0.03%	-0.08%	-0.01%	0.15%	0.15%	0.06%

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Monétaires & Liquidités	100.00%	0.00%	100.00%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



Principaux OPCVM

FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	71.85%
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	17.03%
FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	3.54%
TOTAL		92.43%

COMMENTAIRE DE GESTION

Dès le début du mois, les chiffres de créations d'emplois et de progression des salaires aux Etats-Unis en janvier ont donné l'image d'un marché du travail qui demeurerait plus dynamique que prévu par les économistes. Les indicateurs avancés de l'ISM ont également surpris à la hausse en suggérant une stabilisation de l'activité au sein du secteur manufacturier et une possible réaccélération dans les services.

Par ailleurs, l'inflation américaine, bien qu'en repli face à décembre, est aussi ressortie quelque peu au-dessus des attentes.

Dans sa communication du 31 janvier, la Réserve Fédérale avait confirmé l'inflexion à venir de sa politique en précisant toutefois qu'il n'y avait pas d'urgence à abaisser les taux directeurs. La banque centrale de Washington avait rappelé qu'elle n'engagerait la détente monétaire que lorsqu'elle aurait acquis la conviction que l'indice des prix à la consommation convergeait bien vers son objectif de long terme.

Dans ces conditions, les anticipations de première baisse du taux des Fed Funds reflétées par les marchés obligataires ont de nouveau été décalées, de mai à juin, voire juillet. Par ailleurs, sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, les taux de rendement se sont tendus. Le rendement du T-Note est remonté à 4,25%, en hausse de 34 points de base sur le mois. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont évolué dans le sillage de l'obligation de référence américaine. Au 29 février, le rendement du Bund allemand a atteint 2,41% (+0,25%) et celui de l'OAT française 2,89% (+0,22%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 13 points à 143 points de base.

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, a progressé de +0,32% sur le mois, portant sa hausse à +0,67% depuis début d'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.